



Compte rendu détaillé de l'Assemblée Générale 2019 de l'association La Maison des Artistes

L'Assemblée Générale 2019 sur l'exercice 2018 a eu lieu le 18 octobre 2019 à la Mairie du VIIIème arrondissement de 15h00 à 19h30. Plus de 120 personnes étaient présentes dans la salle.

Etaient présents :

- François De Verdière, Président
- Alain Lovato, Vice-président
- Laurence Duc, Secrétaire Générale
- Jörg Fischer, Trésorier

L'Assemblée Générale s'est ouverte avec la présentation du **Rapport Moral** par François de Verdière, Président de La Maison des Artistes. Il a mis en avant le fait que l'année 2018 était préparatoire à d'importants changements et avait vu la mise en place d'axes conducteurs: le travail avec l'institution et les élus pour une politique de soutien vis-à-vis de la diversité de la création et de ses démarches, le principe de juste rémunération des artistes visuels, la parité et une meilleure prise en compte de la situation des graphistes. Il a poursuivi sur la lettre ouverte (politique culturelle et meilleure représentativité) et les rendez-vous obtenus. Il a conclu sur l'avenir de l'Association, la conservation de ses valeurs fondatrices, leur renforcement et développement; convaincu de l'engagement et des compétences qu'abrite l'association. Il remercie l'équipe qui agit au quotidien pour les artistes: Christophe Durand et Franchesca Herpoux, chargés de l'accueil et de l'information, Charlotte Delsol, chargée du développement et des partenariats, Louise Pelletier, chargée de communication et Antinéa Garnier, Directrice.

Le président a laissé la parole à Laurence Duc, Secrétaire Générale de La MdA qui a résumé l'activité de l'Association pour l'année 2018. Dans son **Rapport d'activité**, elle a évoqué les plus de 1 000 artistes ayant rejoint l'association et a développé sur la portée et l'importance des consultations juridiques, comptables, sociales et ses près de 700 aidés et l'activité croissante du Bureau d'Aide sociale (214 dossiers) et de son assistante sociale. Elle a souligné notre présence continue en région à travers les correspondants et les réunions d'information (plus d'une vingtaine en moyenne). Elle a souligné la multiplication de partenariats et de solutions professionnelles pour les adhérents. Elle a également fait le point sur l'utilisation des outils digitaux de La MdA et ses plus de 270 000 visiteurs en 2018 et a conclu en abordant les actions du Fonds de Dotation et son utilité.

Ensuite, Jörg Fischer, Trésorier de l'Association, a présenté le **Rapport Financier** avec un résultat comptable négatif pour l'année 2018 de 360 euros. Il a développé sur les différentes charges de fonctionnement inhérentes aux actions et quotidien de l'association (salaires, frais de mission, loyers, frais de postes, télécoms, matériel) et la part stable du soutien social (20%) et des adhésions qui représentent toujours

plus de 90% du budget. **L'examen du budget prévisionnel 2019 et des orientations budgétaires de l'année prochaine** l'a amené à développer la question du montant de l'adhésion qui sera porté à 30 euros afin de permettre la continuité de l'équilibre budgétaire avec une baisse simultanée de l'abonnement à artistescontemporains.org, soit un abonnement à 5€ au lieu de 10€, pour le rendre accessible à tous et plus performant suite à sa refonte.

Suite à une pause d'un quart d'heure et aux votes restants, François de Verdière, Président, a repris la parole sur le **Fonds de Dotation Maison des Artistes**. Il a évoqué la réception en cours d'un legs et ses suites, les différentes prises de contact engagées pour obtenir du mécénat, l'arrivée de deux nouveaux administrateurs et les deux projets du fonds à savoir : les espaces solidaires d'exposition et la proposition d'amendement de la loi mécénat soutenue par l'association. Les espaces solidaires ont fait réagir l'assemblée à travers la demande de la MdA comme un lieu d'exposition. Ce à quoi le Président a répondu par l'existence de lieux d'exposition gratuits et le besoin de fédération entre les artistes sur le modèle de galeries associatives déjà existantes. Il a ajouté la volonté de création d'un service de conseil notarial et de valorisation (succession, legs, valeur). Ce dernier a fait réagir de nombreux adhérents qui ont tour à tour pris la parole pour souligner le coût des notaires, la toute puissance de Drouot dans le domaine, et l'aspect « fin de vie » d'un sujet comme le legs. Il leur a été répondu que le but était de faire appel à un spécialiste dans le domaine de l'art à travers des sessions communes dans un premier temps et bien évidemment gratuites pour eux et que le legs concerne tout à chacun à n'importe quel âge.

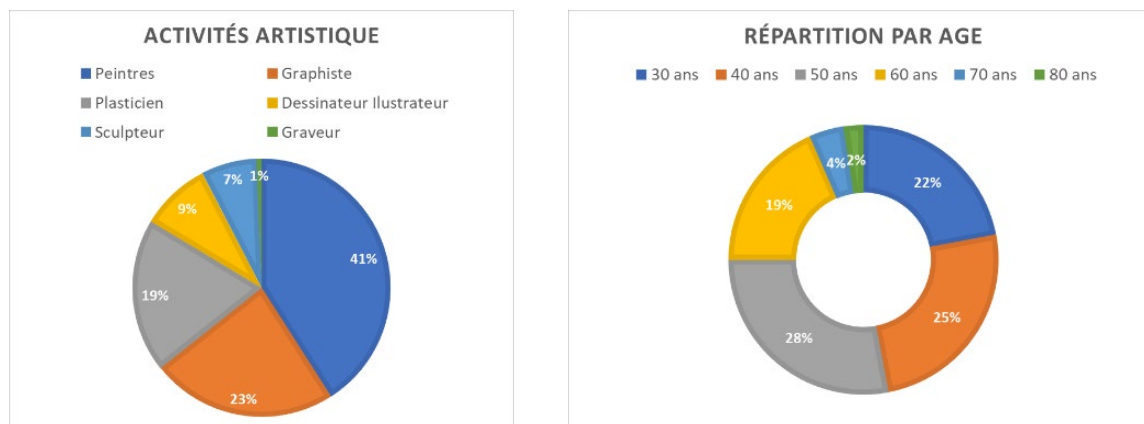
Jörg Fischer a repris la parole sur **le projet « Graphistes »** et ses avancées au cours de l'année. Deux thèmes leur tenaient particulièrement à cœur : le thème de la rémunération et le thème du délai de paiement. Il indique avoir réalisé un sondage afin de mieux cerner les tarifications appliquées dans l'objectif de créer un barème, entendu comme une véritable aide à la tarification par rapport à l'action réalisée. Il souhaite porter un délai de paiement réduit à réception ou 15 jours après la date de livraison au maximum, accompagné de tarifs négociés sur des outils professionnels. Le sujet du barème a fait réagir plusieurs graphistes qui ont mis en avant l'impossibilité d'un barème unique, la dangerosité de la création d'un minimum et l'importance du taux horaire malgré l'impossibilité de déclaration comme tel au régime artiste auteur. Leur souhait est également un paiement à réception. Jörg Fischer a rappelé que le délai de paiement pratiqué généralement peut compter jusqu'à 60 jours à date de facturation. Antinéa Garnier, Directrice, et Charlotte Delsol, Responsable des partenariats, sont intervenues à cette occasion pour présenter un futur partenariat d'assurance de facture.

Laurence Duc est intervenue au sujet de la **commission Parité Femmes Hommes**. La commission a réalisé au cours de l'année 2018 une enquête auprès des adhérentes de l'association. Elle a remercié ces dernières pour leur participation active à l'enquête. Son but est de mettre en avant au-delà de la complexité de l'exercice professionnel de l'artiste-auteur, les spécificités liées à celui de l'artiste en tant que femme et les discriminations qui peuvent en résulter. Il s'agit d'un processus non pas d'exclusion mais le début d'un travail de réflexion sur le genre et son influence dans l'exercice professionnel artistique et le vécu propre afin de

fournir des précédents et des bases de réflexion. (Question de la charge mentale ; Rapport entre lieu de vie/ lieu de travail ; Impact direct sur le temps de démarchage, de création, de réseau ; Travail à la maison perçu comme un loisir par l'entourage ; Perception aggravée du fait des faibles revenus ; Stéréotypes liés à la figure de l'artiste ; Vision de la création à travers le prisme du genre.) Une adhérente a réagi en soulignant le besoin de comparaison avec les hommes sur les droits d'auteurs, en faisant référence à d'autres initiatives sur le sujet. Une autre souligne l'importance de ce projet et remercie l'association pour sa mise en place et invite à la création d'espace de dialogues où les femmes artistes pourraient échanger sur leur expérience.

Antinéa Garnier, Directrice, a pris la parole au sujet du **Bureau d'aide sociale** et a rappelé qu'il se réunit 1 fois par mois sur place ou par téléphone et qu'il traite environ 200 demandes d'aides financières par an, pour 2018, 214 et pour 2019, déjà 167 dossiers avec plus de 37 000 € d'aide aux règlements de cotisations sociales et près de 19 000 € de soutien exceptionnel attribués. Les demandes concernent généralement des baisses d'activités ou perte de contrats ; des cotisations sociales impayées ; des problématiques budgétaires (Loyer, factures d'électricité, gaz ...) ; des problèmes de santé (Maladie, handicap...) ; des difficultés familiales (Divorce, séparation ...). Depuis peu l'assistante sociale de la MDA intervient lors des bureaux d'aide sociale afin de faciliter l'évaluation des situations sociales en commission et orienter au mieux les artistes dans la résolution de leur problématique sociale globale.

Graphiques pour l'année 2018



Justine Boyer, **Assistante Sociale**, a pu développer sur son intervention hebdomadaire, présente et téléphonique, et ces sujets d'expertise avec 213 entretiens réalisés en 2018. L'accompagnement se décline à travers plusieurs thématiques : l'activité professionnelle (changement et l'insertion ; la retraite ; incidents vie privée, sur vie professionnelle) la famille (droits et les démarches: divorces, séparations, enfants, parents âgés, décès d'un proche... ; Orientation et/ou mise en lien auprès des interlocuteurs spécialisés ; Aidants familiaux), le logement (location et l'accession ; constitution demande de logement, atelier logement et DALO ; Maintien dans le logement, procédure d'expulsion) et le budget (constitution des dossiers (surendettement, rachat de crédits, etc) ; Négociations avec les créanciers, organismes bancaires ; Aide à la gestion de budget.)

Enfin, c'est Jean-Marc Bourgeois, Secrétaire Général du Syndicat Solidarité Maison des Artistes-Cfdt qui a pris la parole pour expliquer les tenants et les aboutissants de **la réforme du régime des artistes auteurs** en cours : Recouvrement, affiliation, couverture sociale, nouvel espace sur le site dédié artistes-auteurs de l'Urssaf, modulation des appels de cotisations, calendrier et régularisation. Cela a ouvert le débat sur des questions au sujet de l'ancienne affiliation dérogatoire et le cumul de la retraite et d'une activité et le principe de solidarité.

Le résumé des implications de la réforme est disponible :

<https://www.lamaisondesartistes.fr/site/synthese-reforme-du-regime-social-des-artistes-auteurs-2019-2020/>

<https://www.lamaisondesartistes.fr/site/reforme-du-regime-social-artistes-auteurs-precisions-2019-2020-suite/>

Cette assemblée générale s'est terminée autour d'un cocktail où les adhérents ont pu échanger avec le Bureau et l'équipe de l'Association.

Les trois rapports statutaires de l'exercice 2018 ont été approuvés, voici le détail de la répartition des votes :

- Rapport Moral : Sur 5026 votants : Oui 89,87 %, Non 0,64 %, Abstention 9,49 %
- Rapport d'Activité : Sur 5026 votants : Oui 89,93 %, Non 0,62 %, Abstention 9,45 %
- Rapport Financier : Sur 5026 votants : Oui 87,25 %, Non 0,45 %, Abstention 12,30 %